

nouvelles modalités de diffusion de la documentation

BOFiP-Impôts : c'est quoi ?

Dans le cadre de la refonte de sa production documentaire, la Direction générale des finances publiques offre désormais, au sein d'une application unique et gratuite, l'ensemble des documents dont le contenu constitue une interprétation administrative de la règle fiscale.

Ainsi, la nouvelle application BOFiP-Impôts a vocation à porter l'ensemble de la doctrine fiscale opposable :

- les commentaires des dispositions législatives et réglementaires à portée fiscale ;
- les décisions de rescrit de portée générale ;
- les réponses ministérielles innovantes ;
- les commentaires des décisions de jurisprudence ayant une incidence sur la doctrine.

BOFiP-Impôts remplace donc, à compter du 12 septembre 2012, l'intégralité des fonds documentaires doctrinaux précédents accessibles via le site AIDA (documentation de base, BOI, rescrits...).

The screenshot shows the BOFiP-Impôts website interface. At the top, there are logos for the French Republic and the Ministry of Economy and Finance, along with the URL 'impots.gouv.fr'. A search bar is present with the date '12/09/2012' and a 'RECHERCHER' button. Below the search bar, there are four search options: 'Recherche par le plan de classement', 'Recherche à partir d'une source du droit', 'Recherche avancée', and 'Recherche par date'. The main content area is divided into three sections: 'Recherche', 'BOFiP-Impôts', and 'Actualités'. The 'Recherche' section includes a search bar, a date selector, and a list of 'Autres recherches' with links to 'Navigation dans le plan de classement', 'Recherche avancée', 'Recherche à partir d'un article du CGI/LPF ou d'un autre code', and 'Recherche par la date de publication'. The 'BOFiP-Impôts' section provides a description of the database and a link to the site. The 'Actualités' section lists recent updates with dates and brief descriptions, including 'Diminution des limites retenues pour l'application du plafonnement global de certains avantages fiscaux', 'Aménagements de la réduction d'impôt au titre des versements effectués à raison de la souscription en numéraire au capital de petites et moyennes entreprises (PME)', 'Taxe forfaitaire sur les objets précieux', 'Aménagements divers dont extension du délai de rappel', and 'Réforme du régime - Suppression du mécanisme de plafonnement spécifique'. At the bottom, there are links for 'Mentions légales', 'Plan du site', 'Statistiques', 'Nous contacter', and 'Haut de page'.

Où trouver désormais la documentation ?

L'offre de documentation s'articule autour de deux axes :

- la documentation fiscale doctrinale (documentation opposable) actuelle mais aussi celle rapportée ;
- la documentation fiscale pratique.

> La documentation fiscale doctrinale actuelle publiée à compter du 12 septembre 2012

La doctrine fiscale consolidée, les rescrits de portée générale, les instructions fiscales, les réponses ministérielles, les actualités en matière d'instructions fiscales et les instructions en consultation publique sont désormais regroupés au sein de BOFiP-Impôts.

L'accès s'effectue à partir du site impots.gouv.fr > Documentation > Documentation fiscale > La documentation fiscale doctrinale : « Accès au bulletin officiel des finances publiques - Impôts (BOFiP-Impôts) ».

> La documentation fiscale doctrinale rapportée publiée antérieurement au 12 septembre 2012

La documentation de base, les rescrits, les BOI publiés avant le 12 septembre 2012 restent accessibles à partir du site impots.gouv.fr > Documentation > Documentation fiscale > La documentation fiscale doctrinale : « Accès à la documentation fiscale antérieure au 12/09/2012 (BOFiP-Impôts-Archive) ».

> La documentation fiscale pratique

Vous pouvez accéder, à partir d'une même page, à l'ensemble de la documentation fiscale pratique :

- les rapports annuels du comité de l'abus de droit fiscal ;
- les guides documentaires déjà présents sur impots.gouv.fr (évaluation des entreprises et des titres de sociétés, prix de transfert) mais également les guides relatifs à la mission cadastrale ;
- le précis de fiscalité ;
- les brochures « impôt sur le revenu » et « impôts directs locaux ».

L'accès s'effectue à partir du site impots.gouv.fr, sur la page Documentation > Documentation fiscale.

A noter : La documentation internationale est accessible à partir du site impots.gouv.fr, sur la page Documentation > International. Vous y trouverez les conventions fiscales, une information relative aux accords préalables en matière de prix de transfert ainsi qu'une brochure de présentation de la fiscalité française.